

Comparaison du CIPFR à une augmentation du salaire minimum

Présentation technique

Présentation générale et contexte

Survol du rapport

- Le CIPFR a été annoncé dans l'exposé d'automne de 2018.
- La loi qui en a découlé a annulé l'augmentation prévue du salaire horaire minimum de 14 \$ à 15 \$.

Le rapport présente :

- 1) l'estimation de l'incidence budgétaire de l'introduction du CIPFR et de l'annulation de l'augmentation du salaire minimum;
- 2) l'estimation de l'incidence du CIPFR sur les Ontariens;
- 3) la comparaison des avantages que procure le CIPFR aux Ontariens à l'augmentation du salaire horaire minimum à 15 \$.

1) Incidence budgétaire

Incidence budgétaire

Incidence estimée sur le solde budgétaire de la province de l'introduction du CIPFR et de l'annulation de l'augmentation du salaire minimum

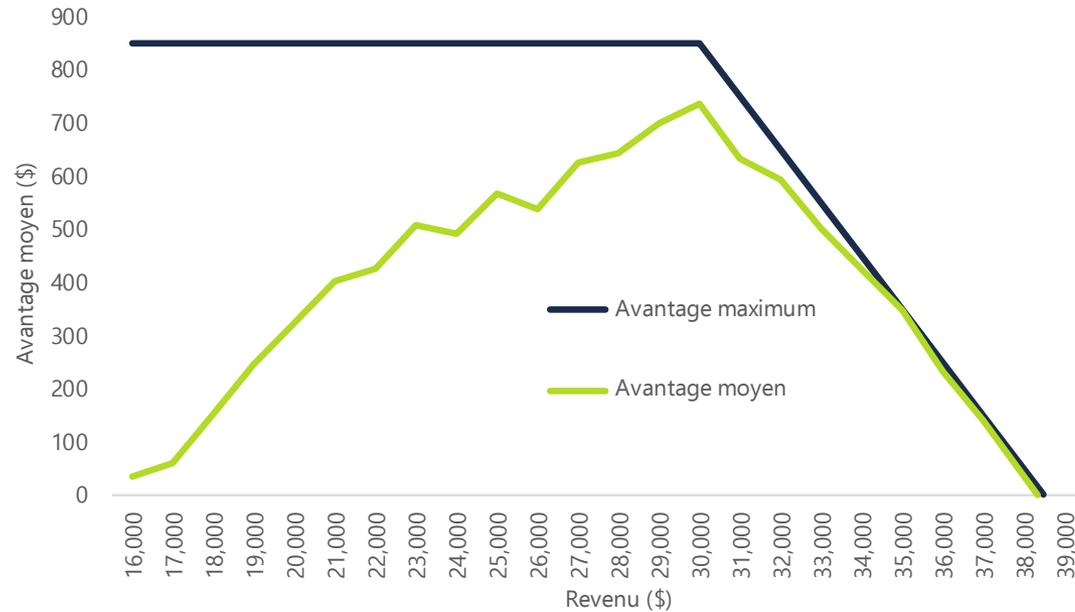
(en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
CIPFR	(104)	(413)	(393)	(373)	(353)	(1 636)
Annulation de l'augmentation du salaire minimum	(18)	(59)	(60)	(61)	(63)	(261)
Incidence sur le solde budgétaire	(122)	(472)	(453)	(434)	(416)	(1 897)

Source : Analyse par le BRF de l'Enquête sur la population active (janvier-décembre 2018) et de la Base de données et du Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada.

- Le solde budgétaire devrait accuser un manque de 1,9 G\$ entre 2018-2019 et 2022-2023.
- L'incidence budgétaire est fondée sur le coût du CIPFR et les revenus fiscaux perdus en raison de l'annulation de la hausse du salaire minimum.
- Le coût du CIPFR devrait diminuer, car il n'est pas indexé sur l'inflation.

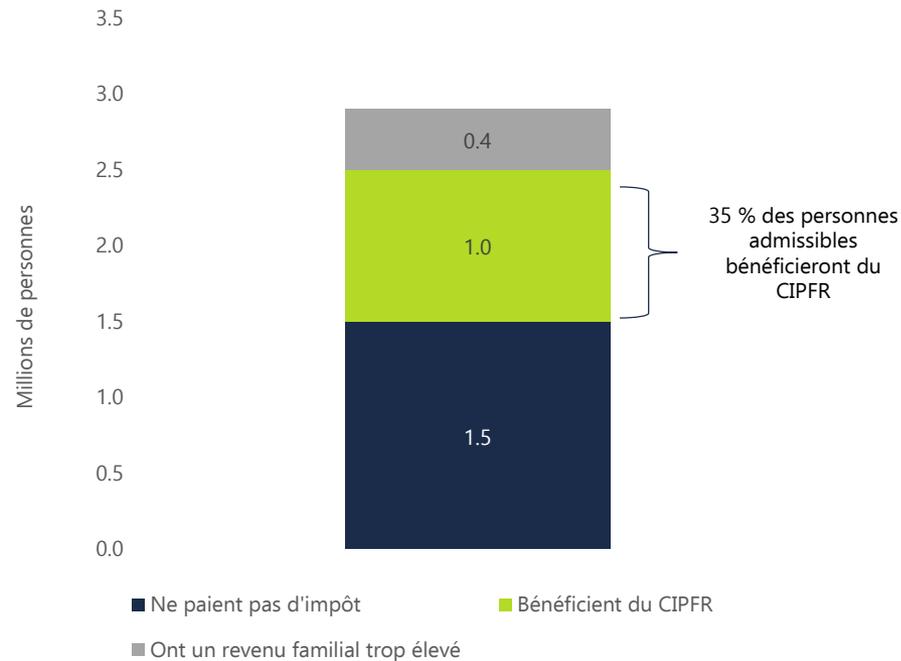
2) Incidence du CIPFR sur les particuliers et les familles

Structure du CIPFR



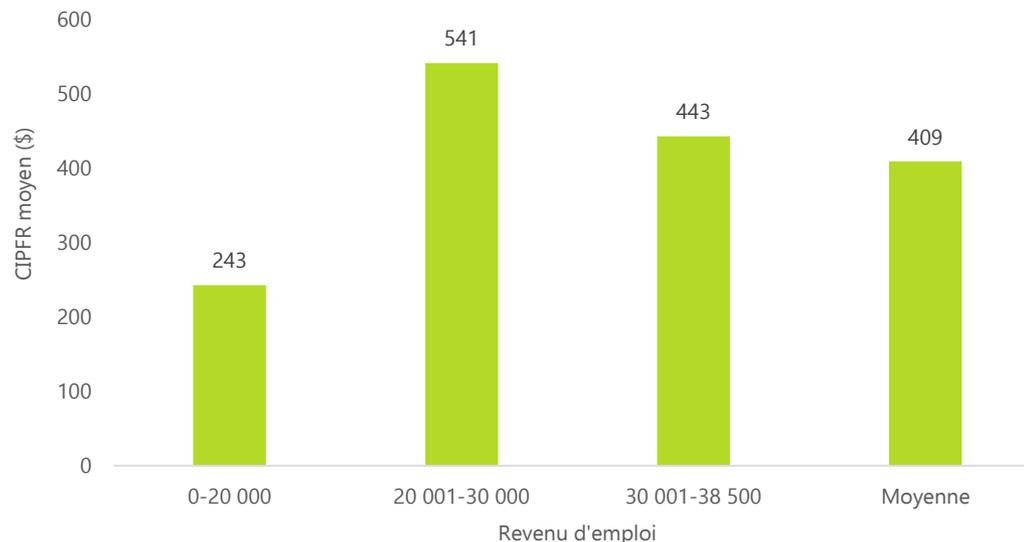
- Les particuliers qui gagnent moins de 30 000 \$ peuvent obtenir un crédit maximum de 850 \$.
- Les particuliers qui touchent 30 000 \$ ou plus recevront un crédit moindre, et ceux dont le revenu est d'au moins 38 500 \$ n'en recevront pas.

Le tiers des Ontariens admissibles bénéficiera du CIPFR



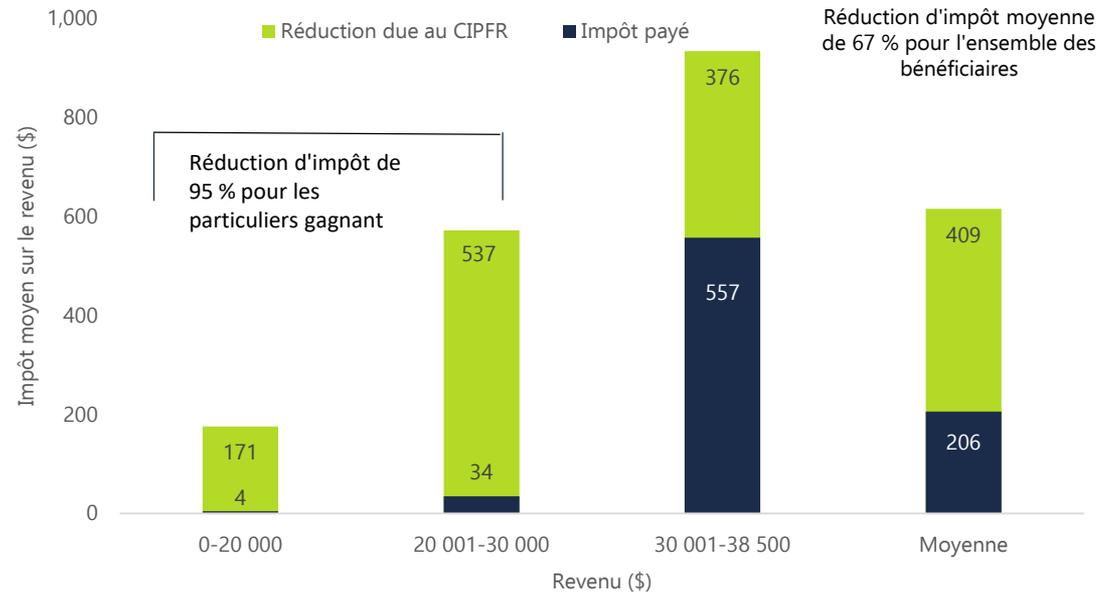
- Les 2,9 millions de salariés ontariens ayant un revenu inférieur à 38 500 \$ sont admissibles au CIPFR.
- Un million d'Ontariens profiteront du CIPFR.

Le CIPFR moyen en 2019 est de 409 \$



- Le CIPFR moyen en 2019 est de 409 \$ par bénéficiaire.
- Ce sont les particuliers qui gagnent un salaire environ équivalent à celui d'un travailleur à temps plein au salaire minimum qui en profiteront le plus.
- Au total, 19 000 bénéficiaires du CIPFR auront reçu le crédit maximum de 850 \$.

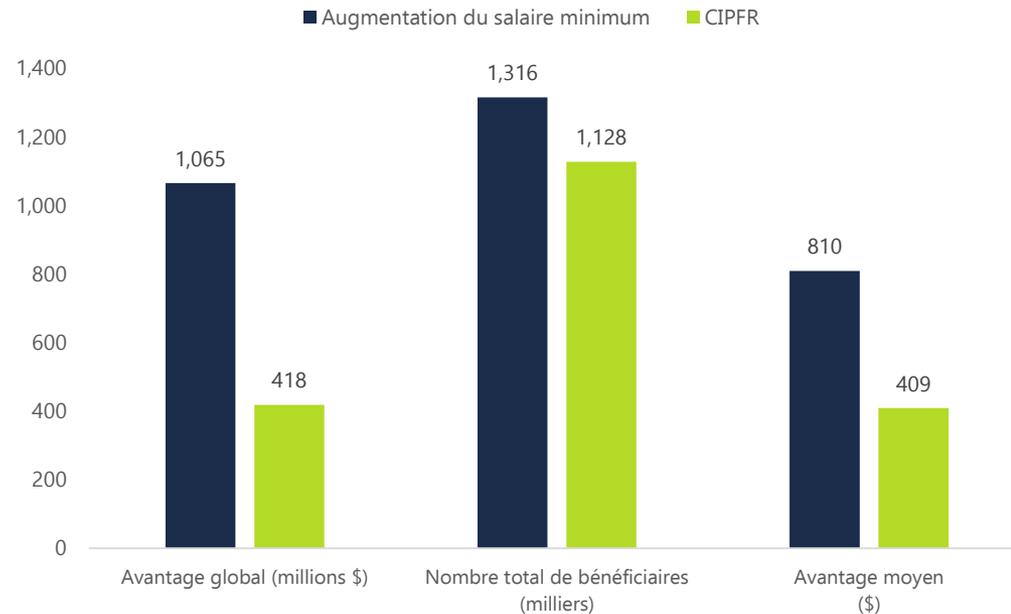
Le CIPFR apporte un allègement fiscal considérable



- L'impôt provincial sur le revenu des particuliers diminuera de 95 % pour les bénéficiaires du CIPFR qui gagnent moins de 30 000 \$.
- Parmi ces particuliers, 90 % ne paieront pas d'impôt.

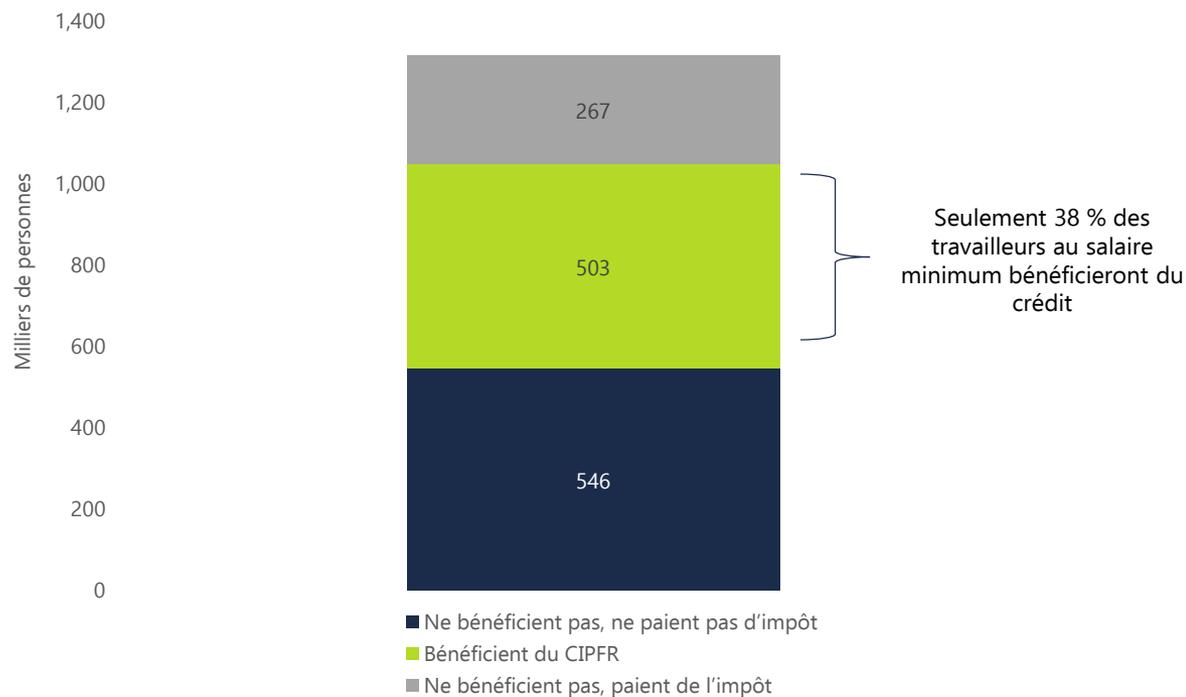
3) Le CIPFR et l'augmentation du salaire minimum

Le CIPFR est moins avantageux

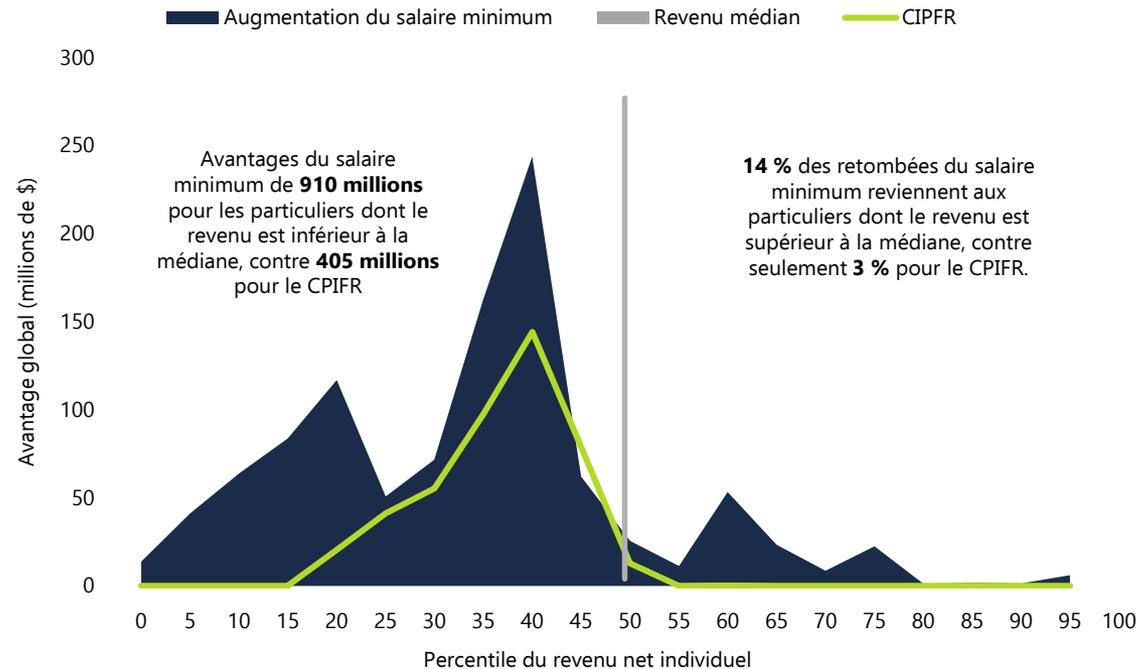


- CIPFR : 1 million de particuliers recevront un crédit moyen de 409 \$.
- Hausse d'un dollar du salaire minimum : 1,3 million de particuliers en tirent un avantage moyen de 810 \$.

Le CIPFR exclut la plupart des travailleurs au salaire minimum

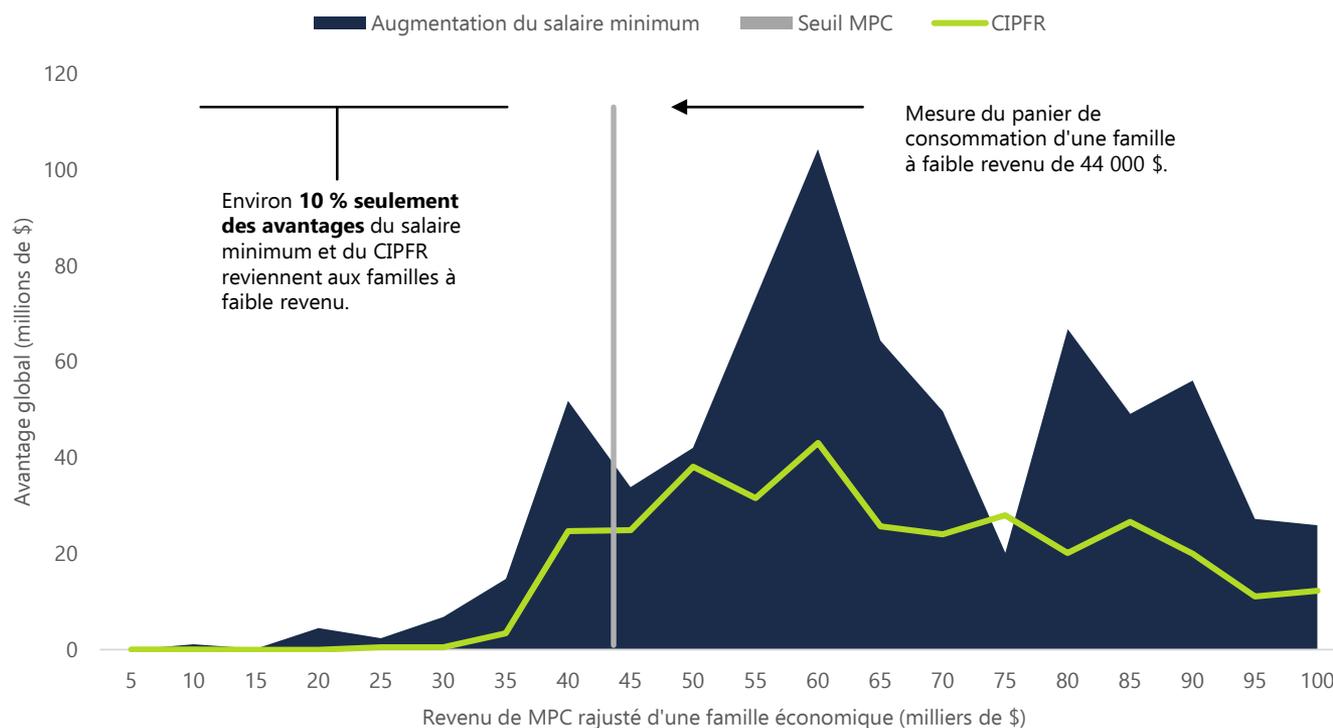


Le CIPFR est plus ciblé



- Les avantages globaux moindres du CIPFR profiteront relativement plus aux particuliers dont le revenu est inférieur à la médiane.

Aucune des deux options ne cible les familles à faible revenu



Merci

Demandes des médias
Kismet Baun, conseillère en communications
416-254-9232
kbaun@fao-on.org

BRF

Bureau de la
Responsabilité
Financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest
Bureau 900
Toronto (Ontario)
M4W 3E2
416.644.0702
fao-on.org
info@fao-on.org

